



VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

L'enfant instrumentalisé : contrôle coercitif, coparentalité sous contrainte et médiation inadaptée

En protection de l'enfance, certaines situations qualifiées de « conflit parental » relèvent en réalité de violences conjugales inscrites dans une dynamique de contrôle coercitif.

La séparation ne met pas nécessairement fin à la violence. L'exercice conjoint de l'autorité parentale peut devenir un vecteur de maintien du contrôle : décisions scolaires, soins médicaux, droits de visite, procédures judiciaires répétées.

Le cadre juridique français impose la prise en compte des violences dans l'organisation de l'autorité parentale (Code civil, art. 373-2-11 et 373-2-10). Pourtant, les pratiques institutionnelles peuvent encore favoriser une symétrisation des responsabilités ou encourager une médiation inadaptée.

Cette formation vise à renforcer l'analyse professionnelle, sécuriser les pratiques et prévenir la double exposition de l'enfant.

OBJECTIFS

- Distinguer conflit conjugal et contrôle coercitif
- Identifier les mécanismes d'instrumentalisation de l'enfant
- Comprendre les enjeux juridiques liés à l'autorité parentale en contexte de violences
- Adapter leur posture professionnelle pour garantir la sécurité de l'enfant en proposant une stratégie d'intervention ajustée et sécurisée.

PROGRAMME

Jour 1 – Comprendre et différencier

Clarification des notions

Conflit conjugal vs violences conjugales
Violence situationnelle et domination structurelle
Définition et indicateurs du contrôle coercitif

Cadre juridique applicable

Autorité parentale (Code civil art. 371-1, 373-2)
Prise en compte des violences (art. 373-2-11)
Médiation exclue en cas de violences (art. 373-2-10)
Ordonnance de protection (art. 515-9 et suivants)

L'enfant dans le système violent

Enfant témoin, enfant messenger
Pressions exercées via droits de visite
Harcèlement procédural
Coparentalité sous contrainte

Jour 2 – Sécuriser les pratiques professionnelles

Violences post-séparation

Continuité du contrôle après rupture
Autorité parentale comme levier de domination

Médiation inadaptée

Conditions nécessaires à la médiation
Risques de revictimisation
Positionnement du professionnel

Impacts sur l'enfant

Exposition aux violences conjugales
Effets psycho-traumatiques
Conflit de loyauté et emprise

Analyse de situations professionnelles

Qualification juridique
Évaluation du risque
Élaboration de propositions d'intervention

Élaboration d'outils transférables

Grille de repérage
Points de vigilance institutionnelle

DUREE

2 jours

PUBLIC

Professionnels de la protection de l'enfance : ASE, AEMO, AED, MECS, foyers, assistants familiaux, TISF, éducateurs, cadres...

Pré REQUIS

Connaissance du cadre général de la protection de l'enfance.

PEDAGOGIE

Apports théoriques structurés
Analyse de situations réelles anonymisées
Études de cas
Travail en sous-groupes
Débriefing réflexif
Élaboration d'outils opérationnels

EVALUATION

Auto-évaluation de positionnement par entretien ou questionnaire.
Auto-évaluation des acquis de la formation par questionnaire amenant à une réflexion sur un plan d'actions.

SITUATION DE HANDICAP

Prévenez-nous assez tôt de situation de handicap (cognitif, psychologique, moteur, sensoriel...) pour que nous puissions échanger avec le formateur sur vos besoins d'aménagement, de compensation, appuis, ressources, accessibilité...

SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation de formation sera envoyée post formation.

INTERVENANTS

Selon le thème de la formation, CQFD sélectionne un pédagogue possédant une expérience significative, une maîtrise opérationnelle et un profil particulier : sophrologue, psychologue, neuropsychologue, ergonome, ergothérapeute, senior manager, chef de cuisine, gouvernante, journaliste, animateur, ex-policier, etc...

TARIFS

Inter-entreprises à Paris, Intra-muros en France entière : Les tarifs sont disponibles en bas de la page internet du dit programme www.cqfd-formation.fr

Vidéo de présentation

